



## Déclaration Liminaire Commission Administrative Paritaire Catégorie C 7 Novembre 2024

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Nous voici réunis pour une nouvelle Commission Administrative Paritaire (CAP) avec à l'ordre du jour des recours CREP. Cependant, il est regrettable que les dossiers ne soient transmis dans leur totalité aux commissaires. Cela affecte particulièrement la qualité du travail de cette instance.

L'UNSA Défense s'engage fermement dans la continuité de l'IM du 28 juin 2024 parue au BO relative à la mise en œuvre de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes (VSS) au sein du ministère des Armées, nous ne pouvons pas tolérer ces comportements anormaux et inexcusables. L'UNSA Défense veut s'inscrire dans la durée et se mobilise pour mieux prévenir, protéger et accompagner les personnels victimes et/ou témoins d'actes de VSS.

L'UNSA Défense s'interroge également sur le traitement de certains dossiers qui auraient pu être réglés au niveau des employeurs, sans escalade jusqu'à la CAP. Ce type de situation, en plus de prolonger inutilement les démarches, peut générer du stress, de l'anxiété, et des conflits pour l'agent concerné, qui se voit confronté à des procédures administratives longues. Nous demandons également s'il est possible, en cas de correction des objectifs fixés, de rétablir l'intégralité du CIA a postériori (Complément Indemnitaire Annuel) pour les agents pénalisés à tort dans leur évaluation.

**L'UNSA Défense** revendique une revalorisation IFSE pour tous les agents administratifs et pas seulement ceux des filières RH, Achat et finances comme cela est prévu pour les agents techniques, de plus l'UNSA Défense ne peut se satisfaire des montants annoncés pour les catégories C qui ont déjà les plus bas salaires du ministère.

Le SMIC est augmenté de 2 % le 1er novembre 2024, pour passer à 1802.25€ brut mensuels. Les agents de catégorie C vont encore une fois être rattrapés par le SMIC. L'UNSA Défense demande que le point d'indice soit réévalué et s'insurge contre la mise en œuvre d'une indemnité différentielle qui sera de quelques centimes pour certains afin de compenser cette hausse, ce qui ne va pas résoudre le problème de fond du salaire des fonctionnaires, ainsi que d'envisager et d'inclure les primes et les indemnités dans leur globalité dans la prise en compte du calcul de la retraite, ce qui est déjà le cas dans le calcul de l'imposition.

Sur le plan des effectifs, nous partageons l'inquiétude des personnels civils de notre ministère face aux annonces gouvernementales de suppression de postes de fonctionnaires. Ainsi que sur les économies à faire pour 2025, même si le ministère des Armées a pour le moment l'air épargné.

L'UNSA défense vous remercie pour votre attention